

Écrit par (Sylvie Duval)
Jeudi, 22 Mai 2014 00:00 -

A la suite de la mission de concertation « Taxis – VTC » conduite par Thomas Thévenoud, député de Saône-et-Loire, et de la remise de son rapport au premier ministre le 24 avril dernier,

GBTA France

(Global Business Travel Association)

et l'AFTM

(Association Française des Travel Managers)

s'unissent pour

faire entendre la voix des utilisateurs professionnels représentés par les Travel Managers et Acheteurs voyages qui souhaitent sélectionner pour leur entreprise le fournisseur de leur choix dans le cadre d'un appel d'offres où chacun est en mesure de disposer des mêmes droits et avantages

Les présentes motivations de GBTA France et de l'AFTM, les deux organisations françaises qui représentent les responsables des déplacements professionnels et les acheteurs voyage d'affaires, s'inscrivent totalement dans le cadre de la mission qui a été confiée par le premier ministre au député Thévenoud en début d'année : « **garantir les conditions pérennes d'une concurrence équilibrée entre les différents modes de transports particuliers de personnes** »

(Cf. la lettre de mission datée

du 13 février 2014).

Depuis l'arrivée sur le marché des déplacements individuels des offres VTC, les entreprises par l'intermédiaire de leurs travel managers et acheteur voyages d'affaires, peuvent désormais offrir une réelle valeur ajoutée à leurs salariés lors de leurs déplacements professionnels. Nous nous réjouissons dans le même temps de cette concurrence qui a notamment motivé les compagnies de taxis et les artisans taxis à renforcer leur qualité de service et à offrir des prestations spécifiques et réservées aux entreprises.

L'ensemble de ces innovations, qui ont assurément dynamisé le marché du transport terrestre français, permettent dorénavant à l'entreprise de mieux contrôler et ainsi optimiser les dépenses importantes de transport, de proposer des services à valeur ajoutée aux voyageurs d'affaires, de limiter les cas de fraudes (grâce rapports de consommation consolidée) et de pouvoir répondre par ailleurs à son obligation de sécurité à l'égard de ses employés. **L'intérêt croissant des entreprises désireuses de mettre en place des contrats de prestations de transport terrestre pour les déplacements individuels de leurs salariés est une réalité qui ne peut être occultée par le rapport**

Les deux associations se félicitent donc que la majorité des propositions du député Thévenoud permettraient, dans l'hypothèse d'une reprise législative de celles-ci, d'améliorer le service aux voyageurs, de favoriser une libre concurrence entre les différents prestataires de transports de personnes et d'offrir une meilleure transparence des prix aux entreprises consommatrices.

Cependant, **trois propositions de ce rapport vont à l'encontre d'une concurrence saine et équitable** et par voie de conséquence, **desservent certains acteurs, les VTC, da**

Écrit par (Sylvie Duval)
Jeudi, 22 Mai 2014 00:00 -

ns l'étude des réponses aux appels d'offres

diligentés par les travel manager et les acheteurs travel. Les propositions visées sont celles-ci :

- **N° 4** : « Des voies réservées pour les taxis » (A1 et extension envisagée à l'A6 et à d'autres axes stratégiques)
- **N° 19** : « Une interdiction de la maraude électronique aux VTC »
- **N° 25** : « Suspendre temporairement les immatriculations nouvelles de VTC »

GBTA France et l'AFTM souhaitent donc pouvoir être reçues très prochainement par le député Thevenoud afin de le sensibiliser aux demandes spécifiques des entreprises exprimées par la voix de leur travel manager et/ou acheteur travel, mais aussi de lui proposer des pistes d'améliorations sur ces trois points précis afin que tous les acteurs du transport terrestre individuel français puissent concourir lors des appels d'offres avec les mêmes chances et donc les mêmes avantages règlementaires qui pourraient leur être consentis prochainement. **Une demande d'audience sera adressée au bureau du député dans les toutes prochaines heures**

Les deux associations sont également disposées à rencontrer les fédérations et organisations professionnelles des taxis et des VTC qui le souhaitent afin de débattre des pistes d'amélioration envisageables et au service d'une concurrence saine et loyale.

Qu'il soit expressément noté que GBTA France et l'AFTM n'entendent en aucune façon prendre position en faveur d'un moyen de transport au détriment d'un autre. Il s'agit uniquement de défendre l'intérêt de leurs membres et des entreprises qu'ils représentent à **pouvoir bénéficier, lors des appels d'offres, d'une large gamme de prestataires** qui doivent être en mesure de concourir dans des conditions équitables pour offrir un service de qualité aux entreprises.

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Taxis / VTC une offre de services et une concurrence équitables pour un choix avisé du Travel Manager / Acheteur Travel](#)